

Procès-verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de VILLARD-SALLET

Séance du 28 juin 2018

Le vingt-huit juin deux mille dix-huit à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation adressée par Mr Le Maire, MESTRALLET Jean-Claude, le 19 juin 2018

Présents : MM. MESTRALLET Jean-Claude, GUCHER Dolorès, VEROLLET Guillaume, COMTE Pierre, CADOUX Suzanne, MESTRALLET Aline, HUGUENIN Jean-Jacques, ESQUENET Christophe

Absente excusée : DELACUVELLERIE Inès (pouvoir donné à CADOUX Suzanne)

Absente pour indisponibilité : GUCHER Catherine

La séance est ouverte à 20 H 00

Présence de deux administrés à cette séance.

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance :

Mme Aline MESTRALLET est désignée secrétaire par le conseil municipal et accepte les fonctions.

Le compte-rendu de la séance du 24 mai 2018 est approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

Rappel de l'ordre du jour :

- Travaux
 - o Salle polyvalente :
 - Délibération choix devis stores
 - Délibération choix devis porte d'entrée
 - Délibération choix devis peinture boiseries extérieures
 - o Réseau humide
 - Délibération choix devis passage caméra
 - o Tranche voirie
 - Présentation des devis
- FDEC 2019 : délibération projets (Places de parkings, sécurisation village, salle polyvalente)
- Délibération choix devis entretien site des Tours
- Ressources Humaines
 - o Délibération ponctuelle autorisant le recrutement temporaire d'activité
- Recensement de la population 2019
 - o Agent recenseur
- Point urbanisme
- Questions et informations diverses

I. Travaux

a. Salle Polyvalente

1. Délibération choix devis stores (Délibération N°1)

Pierre COMTE rappelle la réception de 2 devis concernant les stores de la salle polyvalente.

Les devis sont les suivants :

- Manutan Collectivités : stores vénitiens 2168.98€ HT (sans les fenêtres de la salle du haut)
- ALU SPINACE : stores à enroulement intérieur 4352€ HT (avec fenêtres de la salle du haut)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de l'entreprise ALU SPINACE à hauteur de 4352€ HT (soit 5222.40€ TTC)
- **Autorise** le Maire à signer le devis et tous les documents relatifs à ce projet
- **Choisi** la référence « Screen Design 8505 code D 2241 » pour la couleur de la toile

2. Délibération choix devis porte d'entrée (Délibération N°2)

Le Maire indique avoir reçu 2 devis pour le remplacement de la porte d'entrée de la salle polyvalente.

Les devis sont les suivants :

- FERLUX : 3520 € HT
- ALU SPINACE : 3209€ HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de l'entreprise ALU SPINACE à hauteur de 3209.00€ HT (soit 3850.80€ TTC)
- **Autorise** le Maire à signer le devis et tous les documents relatifs à ce projet

3. Délibération choix devis peinture boiseries extérieures (Délibération N°3)

Le Maire indique avoir reçu 2 devis pour la rénovation des boiseries extérieures de la salle polyvalente.

Les devis sont les suivants :

- Seb peinture : 2260 € HT
- AaZ travaux : 2200€ HT (dont remise commerciale de 200€ HT)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de l'entreprise AaZ Travaux à hauteur 2200€ HT (soit 2640.00€ TTC)
- **Autorise** le Maire à signer le devis et tous les documents relatifs à ce projet

4. Délibération rénovation bar de la salle polyvalente (Délibération N°4)

Le Maire rappelle avoir reçu le devis de l'entreprise AaZ travaux pour la rénovation du bar de la salle polyvalente.

Ce devis s'élève à 520.21€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de l'entreprise AaZ Travaux à hauteur 520.21€ HT (soit 624.25€ TTC)
- **Autorise** le Maire à signer le devis et tous les documents relatifs à ce projet

b. Réseau humide : choix devis passage caméra

Le Maire indique avoir eu un échange avec la communauté de communes.

En effet, du fait de la prise de compétence des eaux pluviales urbaines par la communauté de communes cœur de Savoie le passage caméra sera entièrement pris en charge par l'intercommunalité.

Il ne convient donc pas de délibérer sur ce sujet.

c. Tranche voirie 2018 – présentation des devis

Le Maire indique avoir réceptionné un devis. Deux autres devis sont en attente de réception.

Dès réception, la commission travaux se réunira pour étudier les offres.

II. FDEC 2019

La commune a jusqu'à fin septembre pour déposer les demandes de subventions au titre du FDEC 2019.

III. Délibération devis entretien site des Tours (Délibération N°5)

Le Maire indique avoir reçu 2 devis pour l'entretien du site des Tours.

Les devis sont les suivants :

- Entreprise BRECHET Cyril : 1450 € HT
- Entreprise Bois et Paysage : 1180€ HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de l'entreprise Bois et paysage à hauteur 1180€ HT (soit 1416€ TTC)
- **Autorise** le Maire à signer le devis et tous les documents relatifs à ce projet

IV. Ressources Humaines / Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (Délibération N°6)

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 – 1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

L'assemblée délibérante Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir activités liées au secrétariat général

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade de d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint administratif à temps non-complet, pour une durée hebdomadaire de service de 18h hebdomadaire.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 351.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

V. Recensement de la population 2019

Le Mairie indique que le recensement de la population est prévu par l'INSEE pour la commune du 17 janvier au 16 février 2019.

Un appel à candidature sera effectué dès réception des informations de l'INSEE.

VI. Point urbanisme

Au 28 juin 2018 la commune a enregistré 1 permis de construire, 3 déclarations préalables et 21 certificats d'urbanisme.

Il est également rappelé que tous les travaux doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie, sauf cas particuliers (se renseigner auprès du secrétariat de mairie).

VII. Questions et informations diverses

a. Changement permanence mairie

Il est indiqué qu'à compter du congé maternité de l'agent administratif titulaire (à partir du 20 octobre 2018) les horaires d'ouverture du secrétariat seront modifiés comme suit : mardi et jeudi de 9h00 à 11h00 et de 16h00 à 17h45.

Une communication plus large sera effectuée auprès des habitants (affiches, site internet, ...)

b. Animation

Le 28 juillet 2018 se tiendra le cinéma plein air dans le parc communal de Villard-Sallet, co-financé par la Croix-De-La-Rochette

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 19 juillet 2018 à 20h00.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 21H45.

Le Maire
Jean-Claude MESTRALLET



